

# **POLITIQUE EN MATIÈRE D'ESCLAVAGE MODERNE ET TRAFIC D'ÊTRES HUMAINS**

## **I. INTRODUCTION**

L'esclavage moderne est un crime et une violation des droits fondamentaux de l'homme. Il prend diverses formes, telles que :

- L'esclavage, la servitude (contraindre quelqu'un à fournir des services) et le travail forcé et obligatoire.
- Commettre des infractions dans l'intention de faire de la traite d'êtres humains.
- L'aide, l'encouragement, le conseil ou la facilitation de l'une des infractions susmentionnées.
- La traite d'êtres humains (organiser ou faciliter le voyage ou le déplacement d'une victime en vue de son exploitation).

Toutes ces infractions ont en commun la privation de la liberté d'une personne par une autre afin de l'exploiter pour un gain personnel ou commercial.

Dans ce contexte, SAHANALA s'engage à conduire ses affaires et toutes ses relations sur la base de l'intégrité.

## **II. POLITIQUE**

Cette politique contre l'esclavage et la traite d'êtres humains s'applique en premier lieu à tous les employés de Sahanala (directeurs, managers et employés). Puis dans sa chaîne de valeurs, elle s'applique à ses lignes d'approvisionnement et éventuellement à d'autres relations d'affaires y compris commerciales.

SAHANALA n'a aucune tolérance à l'égard de toutes les formes d'esclavage moderne et de trafic d'êtres humains au sein de son entreprise et de sa chaîne de relations d'affaires et elle s'engage à agir de manière éthique et avec intégrité avec ces relations, à mettre en œuvre et appliquer des systèmes et des contrôles efficaces pour s'assurer que l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains n'ont pas lieu dans sa propre entreprise ou dans l'une de ses chaînes.

SAHANALA assume l'entière responsabilité de s'assurer que cette politique est conforme à ses obligations légales et éthiques et que toutes les personnes sous son contrôle s'y conforment. Les dirigeants à tous les niveaux sont responsables de s'assurer que les personnes qui leur rendent compte comprennent et respectent cette politique.

En premier lieu, SAHANALA s'engage à respecter cette politique et à mettre en place des mesures visant à prévenir et à détecter l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains au sein de son entreprise et de sa chaîne de relations d'affaires, et s'engage également à assurer la transparence de ses propres activités. En plus, SAHANALA fournit des conditions de travail sûres et équitables pour tous ses employés et s'assure qu'aucun travail d'enfant n'existe, conformément aux lois sur l'âge minimum. SAHANALA attend la même chose de tous ses contractants, fournisseurs et autres partenaires commerciaux et met en place les processus de monitoring et de conformité de ces partenaires.

## **III. RESPECT DE CETTE POLITIQUE ET RAPPORT**

Toute personne travaillant pour le compte de SAHANALA, à quelque titre que ce soit, y compris les employés à tous les niveaux, doit se conformer à cette politique.

La prévention, la détection et le signalement de l'esclavage moderne est la responsabilité de tous ceux qui travaillent pour SAHANALA ou sous son contrôle. Ceux qui travaillent au nom de

SAHANALA sont tenus de prendre toute disposition pour éviter toute activité qui pourrait conduire à, ou suggérer, une violation de cette politique.

Le département RH de SAHANALA doit être informé dès que possible s'il y a suspicion qu'un conflit avec cette politique s'est produit ou pourrait se produire dans le futur. Et, tout le personnel est encouragé à soulever des préoccupations concernant tout esclavage moderne probable dans n'importe quelle partie et à n'importe quel niveau de la chaîne de relations d'affaires de SAHANALA et ce, le plus tôt possible.

SAHANALA vise à encourager l'ouverture et soutiendra toute personne qui a soulevé des préoccupations en toute bonne foi en vertu de cette politique et s'engage à assurer que personne ne souffre d'un traitement préjudiciable à la suite de la déclaration de bonne foi de leurs soupçons.

#### **IV. VIOLATIONS DE CETTE POLITIQUE**

Tout employé qui enfreint cette politique fera l'objet d'une action disciplinaire. Dans les circonstances les plus graves, cela peut inclure le licenciement immédiat pour faute ou faute grave et, si cela est justifié, des poursuites judiciaires peuvent être engagées.

SAHANALA peut mettre fin à sa relation avec d'autres individus et organisations en relations d'affaires avec elle ou toute personne/organisation travaillant en son nom ou engagés par elle s'ils violent cette politique, sans exclure les poursuites juridiques à leur encontre.